



---

## Rapport de la 5<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la Commission des Thons de l'Océan Indien

---

Tenue par vidéoconférence, 29 novembre 2021

---

### DISTRIBUTION :

Participants à la Session  
Membres de la Commission  
Autres États et organisations internationales intéressés  
Département des pêches de la FAO  
Fonctionnaires régionaux des pêches de la FAO

### RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

CTOI 2021. Rapport de la 5<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la Commission des Thons de l'Océan Indien. Tenue par vidéoconférence, 29 novembre 2021. *IOTC-2021-SS5-R[F]* : 20pp.

---

Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des Thons de l'Océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des Thons de l'Océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Commission des Thons de l'Océan Indien

Email: [iotc-secretariat@fao.org](mailto:iotc-secretariat@fao.org)

Site web : <http://www.iotc.org>

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des Thons de l'Océan Indien ou de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

**TABLE DES MATIERES**

ACRONYMES.....	4
COMMENT INTERPRÉTER LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS CE RAPPORT .....	5
PARTIES CONTRACTANTES DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCÉAN INDIEN.....	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF .....	7
1. Ouverture de la session .....	8
2. Lettres de créances .....	8
3. Admission des observateurs .....	8
4. Adoption de l'ordre du jour et dispositions pour la session.....	8
5. Examen des informations reçues sur le vote tenu à la S25 .....	8
6. Mesures à prendre pour parvenir à une décision quant à l'adoption de la IOTC-2021-S25- PropE_rev2.....	9
7. Adoption du rapport de la 5 <sup>ème</sup> Session extraordinaire de la Commission .....	9
Appendice 1. Liste des participants .....	10
Appendice 2. Ordre du jour de la 5 <sup>ème</sup> Session extraordinaire de la Commission des Thons de l'Océan Indien .....	15
Appendice 3. Liste des documents .....	16
Appendice 4. Déclarations .....	17

## ACRONYMES

B <sub>PME</sub>	Biomasse qui produit la PME
CdA	Comité d'application de la CTOI
CNCP	Partie coopérante non-contractante de la CTOI
CNUDM	Convention des Nations unies sur le droit de la mer
COI	Commission de l'Océan Indien
CP	Parties Contractantes
CPAF	Comité permanent d'administration et des finances de la CTOI
CPC	Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes
CS	Comité Scientifique de la CTOI
CTCA	Comité Technique sur les Critères d'Allocation de la CTOI
CTOI	Commission des thons de l'océan Indien
CTPG	Comité Technique sur les Procédures de Gestion de la CTOI
DCP	Dispositif de concentration des poissons
DCPa	Dispositif de concentration de poissons ancré
DCPd	Dispositif de concentration de poissons dérivant
ESG	Évaluation de la stratégie de gestion
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
F <sub>PME</sub>	Mortalité par pêche à la PME
FPR	Fonds de Participation aux Réunions de la CTOI
GTEPA	Groupe de travail sur les Écosystèmes et les Prises Accessoires de la CTOI
GTM	Groupe de travail sur les méthodes de la CTOI
GTMOMCG	Groupe de travail sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion
GTTT	Groupe de Travail sur les Thons Tropicaux de la CTOI
GTTTm	Groupe de Travail sur les Thons Tempérés de la CTOI
HCR	Règles de contrôle de l'exploitation
ICRU	Amélioration du recouvrement des dépenses (« Improved Cost Recovery Uplift »)
INN	Illicite, non déclarée et non réglementée
IPNLF	International Pole and Line Foundation
ISSF	International Seafood Sustainability Foundation
LRP	Point de référence limite
LSTLV	Grand palangrier thonier
MCG	Mesure de Conservation et de Gestion (de la CTOI ; Résolutions et Recommandations)
MSC	Marine Stewardship Council
OFCF	Overseas Fishery Cooperation Foundation du Japon
OIG	Bureau de l'Inspecteur Général
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OPRT	Organization for the Promotion of Responsible Tuna Fisheries
ORGP	Organisation Régionale de Gestion des Pêches
PEW	PEW Charitable Trust
SIOFA	Accord relatif aux pêches du sud de l'océan Indien
SPME	Biomasse reproductrice ou « adulte » d'équilibre à la PME.
SSN	Système de Surveillance des Navires
SWIOFC	Commission des Pêches du Sud-Ouest de l'Océan Indien
TOM	Territoires d'Outre-Mer
TRP	Point de référence-cible
WWF	Fonds mondial pour la Nature (WWF)
ZEE	Zone Économique Exclusive

## COMMENT INTERPRÉTER LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS CE RAPPORT

Le présent rapport utilise les termes suivants et les définitions associées.

Niveau 1 : D'un organe subsidiaire de la Commission au niveau supérieur dans la structure de la Commission :

**RECOMMANDE, RECOMMANDATION** : Toute conclusion ou demande d'action émanant d'un organe subsidiaire de la Commission (Comité ou Groupe de travail) qui doit être présentée formellement au niveau suivant de la structure de la Commission, pour examen/adoption (par exemple d'un Groupe de travail au Comité scientifique, du Comité à la Commission). L'intention est que la structure supérieure examine l'action recommandée et la mette en œuvre dans le cadre de son mandat, si l'organe subsidiaire émetteur n'a pas lui-même le mandat adéquat. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.

Niveau 2 : D'un organe subsidiaire de la Commission à une CPC, au Secrétariat de la CTOI ou à un autre organe (mais pas la Commission) qui devra accomplir une tâche spécifique :

**A DEMANDÉ** : Ce terme ne devrait être utilisé par un organe subsidiaire de la Commission que s'il ne souhaite pas que cette demande soit formellement adoptée/approuvée par le niveau supérieur de la structure de la Commission. Par exemple, si un comité désire des informations complémentaires d'une CPC sur une question donnée, mais ne souhaite pas formaliser cette demande au-delà du mandat dudit comité, il peut demander qu'une action particulière soit réalisée. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation

Niveau 3 : Termes généraux à utiliser pour des questions de cohérence :

**A DÉCIDÉ/S'EST ACCORDÉ/A INDIQUÉ/A CONVENU** : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme une décision sur des mesures à prendre dans le cadre de son mandat et qui n'a pas déjà été abordé aux niveaux 1 et 2 ; tout point de discussion ayant recueilli l'agrément général des délégations/participants durant une réunion et qui n'a pas besoin d'être examiné/adopté par le niveau supérieur dans la structure de la Commission.

**A NOTÉ/A PRIS NOTE/NOTANT** : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme d'une importance justifiant de l'inclure dans le rapport de réunion, pour référence.

**Tout autre terme** : tout autre terme peut être utilisé, en plus des termes du niveau 3, pour mettre en évidence dans le rapport l'importance du paragraphe concerné. Cependant, les paragraphes identifiés par ces termes sont considérés comme ayant une portée d'explication/information et n'entrent pas dans la hiérarchie terminologique décrite ci-dessus (par exemple : **A EXAMINÉ, PRESSE, RECONNAÎT...**)

---

**PARTIES CONTRACTANTES DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN**

---

AUSTRALIE  
BANGLADESH  
CHINE  
COMORES  
ÉRYTHREE  
UNION EUROPEENNE  
FRANCE (TOM)  
INDE  
INDONESIE  
IRAN, REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'  
JAPON  
KENYA  
COREE, REPUBLIQUE DE  
MADAGASCAR  
MALAISIE  
MALDIVES  
MAURICE  
MOZAMBIQUE  
OMAN  
PAKISTAN  
PHILIPPINES  
SEYCHELLES  
SOMALIE  
AFRIQUE DU SUD, REP. D'  
SRI LANKA  
SOUDAN  
TANZANIE, REPUBLIQUE UNIE DE  
THAÏLANDE  
ROYAUME-UNI  
YEMEN

**PARTIES NON CONTRACTANTES COOPERANTES A LA COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN**

---

SENEGAL

**RESUME EXECUTIF**

En vertu de l'Article VI.5 de l'Accord CTOI, les Membres de la CTOI ont demandé à la Présidente de la CTOI de convoquer une Session extraordinaire de la Commission afin de prendre une décision quant à l'adoption de la IOTC-2021-S25-PropE\_rev2.

La 5<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la CTOI s'est tenue le 29 novembre 2021, sous la présidence de Mme Jung-re Riley Kim (Rép. de Corée).

Faisant suite à des discussions sur la validité du vote tenu à la S25 et les possibles processus que la Commission pourrait utiliser pour parvenir à une décision quant à l'adoption de la PropE\_Rev2, le Kenya a informé la Commission qu'il retirait la proposition.

## 1. Ouverture de la session

1. La 5<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la CTOI a été ouverte et présidée par la Présidente de la CTOI, Mme Jung-re Riley Kim (Rép. de Corée).

## 2. Lettres de créances

2. La Commission **A NOTÉ** que 23 Membres et 13 organisations d'observateurs avaient soumis des lettres de créances et s'étaient inscrits pour participer à la réunion. Le Secrétaire exécutif a informé la Commission des éléments spécifiques des lettres de créances de certains Membres qui n'étaient pas conformes au modèle fourni en Appendice I du Règlement intérieur de la CTOI.
3. La liste des participants figure à [l'Appendice 1](#).
4. Maurice et le Royaume-Uni ont soumis des déclarations ([Appendice 4](#)).

## 3. Admission des observateurs

5. En vertu de l'Article VII de l'Accord portant création de la CTOI et de l'Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI, la Commission a admis les observateurs suivants :

*Membres et membres associés de l'organisation qui ne sont pas membres de la Commission :*

- —

*Organisations intergouvernementales ayant des compétences particulières dans son domaine d'activité :*

- Commission de l'Océan Indien

*Organisations non-gouvernementales ayant des compétences particulières dans son domaine d'activité :*

- Accord sur la conservation des albatros et des pétrels
- Australian National Centre for Ocean Resources and Security
- Blue Resources Trust
- Global Tuna Alliance
- International Pole and Line Foundation
- International Seafood Sustainability Foundation
- Marine Stewardship Council
- PEW Charitable Trusts
- Sustainable Fisheries and Communities Trusts
- Sustainable Fisheries Partnership
- Sustainable Indian Ocean Tuna Initiative
- Fonds mondial pour la nature (WWF)

*Consultants et experts invités :*

- Taïwan, Province de Chine

## 4. Adoption de l'ordre du jour et dispositions pour la session

6. L'ordre du jour adopté figure à [l'Appendice 2](#). Les documents présentés à la Commission sont énumérés à [l'Appendice 3](#).

## 5. Examen des informations reçues sur le vote tenu à la S25

7. Le Secrétaire exécutif a présenté le document IOTC-2021-SS5-02. En résumé, il a informé la Commission des éléments suivants :
  - Un scrutin secret a été tenu à la S25 (le 11 juin 2021) sur l'adoption de la IOTC-2021-S25-PropE\_Rev2 en tant que Mesure de Conservation et de Gestion (MCG). Toutefois, la Commission n'était pas d'accord sur la question de savoir si la majorité des 2/3 était atteinte car il existait un désaccord quant à savoir si les

voix exprimées en tant qu'« abstention » devraient être incluses dans le décompte total des voix, et l'avis du Bureau juridique de la FAO a été sollicité à ce sujet.

- Les Chefs de délégation se sont réunis le 8 septembre 2021 pour recevoir l'avis du Bureau juridique de la FAO. L'avis indiquait que « ...seules les voix en faveur ou contre une proposition doivent être comptabilisées afin de déterminer une majorité. Les abstentions ne sont pas comptabilisées. »
- Toutefois, en plus de ces informations, les Chefs de délégation ont été informés de certaines irrégularités dans le processus de vote qui avaient été identifiées après la clôture de la session. Ces irrégularités incluaient des votes potentiellement valides non comptabilisés et des votes qui se sont avérés avoir été exprimés par des personnes non-autorisées. L'avis du Bureau juridique de la FAO en ce qui concerne les irrégularités a également été fourni à la réunion.
- Les Chefs de délégation ont ensuite convenu que toute décision sur la validité du vote tenu à la S25 devrait être prise par la Commission lors d'une Session extraordinaire.

## 6. Mesures à prendre pour parvenir à une décision quant à l'adoption de la IOTC-2021-S25-PropE\_rev2

8. Certains Membres ont indiqué qu'ils pensaient qu'au regard de l'avis du Bureau juridique de la FAO sur la façon dont les voix d'abstention doivent être traitées, la proposition avait reçu la majorité requise des 2/3 en faveur et qu'elle était donc adoptée en date du 11 juin 2021.
9. D'autres Membres ont estimé que la proposition n'avait pas été adoptée à la S25, que les irrégularités ne pouvaient pas être ignorées et qu'elles étaient de nature à invalider le résultat du vote tenu à la S25.
10. La Présidente a rappelé à la Commission que le Rapport de la S25 (qui avait été adopté à l'issue de la réunion des Chefs de délégation) n'indiquait pas qu'une MCG sur la gestion des Dispositifs de Concentration de Poissons dans la zone de compétence de la CTOI avait été adoptée.
11. Faisant suite à des discussions approfondies sur la validité du vote tenu à la S25 et les possibles processus que la Commission pourrait utiliser pour parvenir à une décision quant à l'adoption de la PropE\_Rev2, le Kenya a informé la Commission qu'il retirait la proposition. Une déclaration du Kenya figure à l'[Appendice 4](#).
12. La Commission **A RECONNU** les travaux considérables investis par le Kenya et les co-promoteurs dans le développement de la proposition et **A REMERCIÉ** le Kenya pour sa flexibilité.
13. Plusieurs Membres ont indiqué qu'ils étaient disposés à travailler avec le Kenya sur une proposition révisée pendant la période intersessions.

## 7. Adoption du rapport de la 5<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la Commission

14. Le rapport de la 5<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la Commission des Thons de l'Océan Indien (IOTC-2021-SS5-R) **A ÉTÉ ADOPTÉ** par correspondance le 16 décembre 2021.

## APPENDICE 1.

## LISTE DES PARTICIPANTS

**Président**

Mme Jung-re Riley Kim  
Rép. de Corée  
[riley1126@korea.kr](mailto:riley1126@korea.kr)

**Australie****Chef de délégation**

Mr. George Day  
Department of Agriculture, Water  
and the Environment  
[George.day@awe.gov.au](mailto:George.day@awe.gov.au)

**Conseiller(s)**

Mr. Patrick Sachs  
Department of Agriculture, Water  
and the Environment  
[patrick.sachs@awe.gov.au](mailto:patrick.sachs@awe.gov.au)

Mr. Trent Timmiss  
Department of Agriculture, Water  
and the Environment  
[trent.timmiss@awe.gov.au](mailto:trent.timmiss@awe.gov.au)

Mr. SM Nazmul Alam  
Advisor Department of  
Agriculture, Water and the  
Environment  
[smnazmul.alam@agriculture.gov.au](mailto:smnazmul.alam@agriculture.gov.au)

Mr. Saiful Karim  
Queensland University of  
Technology  
[mdsaiful.karim@qut.edu.au](mailto:mdsaiful.karim@qut.edu.au)

Mr. Terry Romaro  
Ship Agencies Australia  
[terry@saa.com.au](mailto:terry@saa.com.au)

**Bangladesh****Chef de délégation**

Mr. Muhammad Tanvir  
Chowdhury  
Department of Fisheries  
[tanvir\\_h1998@yahoo.com](mailto:tanvir_h1998@yahoo.com)

Mr. Shoukot Kabir Chowdhury  
Department of Fisheries  
[shoukot2014@gmail.com](mailto:shoukot2014@gmail.com)

**Chine****Chef de délégation**

Mr. Xiaobing Liu  
HOD  
Shanghai Ocean University  
[xiaobing.liu@hotmail.com](mailto:xiaobing.liu@hotmail.com)

**Suppléant**

Mr. Jiangfeng Zhu  
Suppléant  
Bureau of Fisheries  
[bofdwf@126.com](mailto:bofdwf@126.com)

**Comores**

Absent

**Érythrée**

Absent

**Union Européenne****Chef de délégation**

Mr. Marco Valletta  
Directorate-General for Maritime  
Affairs and Fisheries (DG MARE) of  
the European Commission  
[marco.valletta@ec.europa.eu](mailto:marco.valletta@ec.europa.eu)

**Suppléant**

Ms. Laura Marot  
Directorate-General for Maritime  
Affairs and Fisheries (DG MARE) of  
the European Commission  
[laura.marot@ec.europa.eu](mailto:laura.marot@ec.europa.eu)

**Conseiller(s)**

Mr. Franco Biagi  
Directorate-General for Maritime  
Affairs and Fisheries (DG MARE) of  
the European Commission  
[Franco.Biagi@ec.europa.eu](mailto:Franco.Biagi@ec.europa.eu)

Mr. Benoit Marcoux  
Directorate-General for Maritime  
Affairs and Fisheries (DG MARE) of  
the European Commission  
[benoit.marcoux@ext.ec.europa.eu](mailto:benoit.marcoux@ext.ec.europa.eu)

Mr. Herve Delsol  
Delegation of the European Union  
to the Republic of Mauritius and  
the Republic of Seychelles  
[herve.delsol@eeas.europa.eu](mailto:herve.delsol@eeas.europa.eu)

Ms. Charlotte Gobin  
Delegation of the European Union  
to Kenya  
[charlotte.gobin@eeas.europa.eu](mailto:charlotte.gobin@eeas.europa.eu)

Ms. Larissa Ogertschnig  
General Secretariat of the Council  
of the European Union  
[larissa.ogertschnig@consilium.europa.eu](mailto:larissa.ogertschnig@consilium.europa.eu)

Ms. Ilaria Bellomo  
General Secretariat of the Council  
of the European Union  
[ilaria.bellomo@trn.consilium.europa.eu](mailto:ilaria.bellomo@trn.consilium.europa.eu)

Mr. Antonio Lizcano  
[alizcano@mapa.es](mailto:alizcano@mapa.es)

Ms. Teresa Molina  
[tmolina@mapa.es](mailto:tmolina@mapa.es)

Mr. Julio Morón Ayala  
[julio.moron@opagac.org](mailto:julio.moron@opagac.org)

Mr. Miguel Herrera Armas  
[herrera@opagac.org](mailto:herrera@opagac.org)

Mr. Borja Alonso  
[Borja.Alonso@albacora.es](mailto:Borja.Alonso@albacora.es)

Mr. Jon Zulueta  
[jon@atunsa.com](mailto:jon@atunsa.com)

Mr. Nekane Alzorritz  
[nekane@anabac.org](mailto:nekane@anabac.org)

Mr. Anertz Muniategi  
[anertz@anabac.org](mailto:anertz@anabac.org)

Mr. Xavier Leduc  
[xleduc@euronor.eu](mailto:xleduc@euronor.eu)

Mr. Michel Goujon  
[mgoujon@orthongel.fr](mailto:mgoujon@orthongel.fr)

Mr. Armelle Denoize  
[adenoize@sapmer.com](mailto:adenoize@sapmer.com)

Ms. Sarah Le Couls  
[sarah.lecouls@cfto.fr](mailto:sarah.lecouls@cfto.fr)

Ms. Vanessa Barros  
[vbarros@dgrm.mm.gov.pt](mailto:vbarros@dgrm.mm.gov.pt)

Ms. Alexandra Maufroy  
[amaufroy@orthongel.fr](mailto:amaufroy@orthongel.fr)

Mr. Anthony Signour  
[asignour@sapmer.com](mailto:asignour@sapmer.com)

Mr. Laurent Pinault  
[lpinault@sapmer.com](mailto:lpinault@sapmer.com)

Ms. Emma Soto  
[emma.soto@europarl.europa.eu](mailto:emma.soto@europarl.europa.eu)

Ms. Elena Consuegra  
[EConsuegra@mapa.es](mailto:EConsuegra@mapa.es)

Ms. Lucia Sarricolea  
[lsarricolea@mapa.es](mailto:lsarricolea@mapa.es)

Mr. Xabier Urrutia  
[xabierurrutia@pevasa.es](mailto:xabierurrutia@pevasa.es)

#### France (TOM)

##### Chef de délégation

Ms. Alice Boiffin  
 Bureau des affaires européennes  
 et internationales  
[alice.boiffin@agriculture.gouv.fr](mailto:alice.boiffin@agriculture.gouv.fr)

##### Suppléant

Mr. Philippe Lintanf  
[philippe.lintanf@agriculture.gouv.fr](mailto:philippe.lintanf@agriculture.gouv.fr)

#### Inde

##### Chef de délégation

Mr. R. Jeyabaskaran  
 Department of Fisheries  
[dg-fsi-mah@nic.in](mailto:dg-fsi-mah@nic.in)

##### Suppléant

Mr. Sijo P Varghese  
 Department of Fisheries  
[varghesefsi@hotmail.com](mailto:varghesefsi@hotmail.com)

#### Indonésie

##### Chef de délégation

Ms. Putuh Suadela  
 Ministry of Marine Affairs and  
 Fisheries  
[putuhsuadela@gmail.com](mailto:putuhsuadela@gmail.com)

Mr. Hary Christijanto  
 Ministry of Marine Affairs and  
 Fisheries  
[hchristijanto@yahoo.com](mailto:hchristijanto@yahoo.com)

Mr. Yayan Hernuryadin  
 Ministry of Marine Affairs and  
 Fisheries  
[yhernuryadin@gmail.com](mailto:yhernuryadin@gmail.com)

#### Iran

##### Suppléant

Mr. Fariborz Rajaei  
 Suppléant  
 Iran Fisheries Organization  
[rajaeif@gmail.com](mailto:rajaeif@gmail.com)

#### Japon

##### Chef de délégation

Mr. Hideki Moronuki  
 Resources Management  
 Department  
[hideki\\_moronuki600@maff.go.jp](mailto:hideki_moronuki600@maff.go.jp)

##### Suppléant

Mr. Hiroyuki Morita  
 International Affairs Division  
[hiroyuki\\_morita970@maff.go.jp](mailto:hiroyuki_morita970@maff.go.jp)

##### Conseiller(s)

Ms. Maiko Nakasu  
 Advisor International Affairs  
 Division  
[maiko\\_nakasu100@maff.go.jp](mailto:maiko_nakasu100@maff.go.jp)

Mr. Katsuki Takita  
 International Affairs Division  
[katsuki\\_takita760@maff.go.jp](mailto:katsuki_takita760@maff.go.jp)

Mr. Hiroyuki Yoshida  
 Japan Tuna Fisheries Co-operative  
 Association  
[yoshida@japantuna.or.jp](mailto:yoshida@japantuna.or.jp)

Mr. Nozomu Miura  
 Japan Tuna Fisheries Co-operative  
 Association  
[miura@japantuna.or.jp](mailto:miura@japantuna.or.jp)

Mr. Daisaku Nagai  
 Japan Tuna Fisheries Co-operative  
 Association  
[nagai@japantuna.or.jp](mailto:nagai@japantuna.or.jp)

Mr. Akihito Fukuyama  
 Japan Far Seas Purse Seine Fishing  
 Association  
[fukuyama@kaimaki.or.jp](mailto:fukuyama@kaimaki.or.jp)

Mr. Muneharu Tokimura  
 Oversea Fishery Cooperation  
 Foundation of Japan (OFCF Japan)  
[tokimura@ofcf.or.jp](mailto:tokimura@ofcf.or.jp)

#### Kenya

##### Chef de délégation

Mr. Daniel Mungai  
 Ministry of Agriculture, Livestock,  
 Fisheries, and Cooperatives  
[mungai.daniel.n@gmail.com](mailto:mungai.daniel.n@gmail.com)

#### Suppléant

Ms. Elizabeth Mueni  
 Ministry of Agriculture, Livestock,  
 Fisheries, and Cooperatives  
[emuenibf@yahoo.com](mailto:emuenibf@yahoo.com)

#### Corée, République de

##### Chef de délégation

Mr. Sungtaek Oh  
 Ministry of Oceans and Fisheries  
[republicofkorea@korea.kr](mailto:republicofkorea@korea.kr)

##### Suppléant

Mr. IlKang Na  
 Ministry of Oceans and Fisheries  
[ikna@korea.kr](mailto:ikna@korea.kr)

##### Conseiller(s)

Mr. Tae-Hoon Won  
 Korea Overseas Fisheries  
 Cooperation Centre  
[4indamorning@kofci.org](mailto:4indamorning@kofci.org)

#### Madagascar

##### Suppléant

Mr. Mahefa Randriamiarisoa  
 Ministère de la Pêche et de  
 l'Economie Bleue  
[ranmahefa@yahoo.fr](mailto:ranmahefa@yahoo.fr)

##### Conseiller(s)

Mr. Marolova Rasalomampionona  
 Ministère de la Pêche et de  
 l'Economie Bleue  
[lovastat.mrhp@gmail.com](mailto:lovastat.mrhp@gmail.com)

#### Malaisie

Absent

#### Maldives

##### Chef de délégation

Mr. Adam Ziyad  
 Ministry of Fisheries, Marine  
 Resources and Agriculture  
[adam.ziyad@fishagri.gov.mv](mailto:adam.ziyad@fishagri.gov.mv)

##### Suppléant

Mr. Hussain Sinan  
 Ministry of Fisheries, Marine  
 Resources and Agriculture  
[hsinan@gmail.com](mailto:hsinan@gmail.com)

##### Conseiller(s)

Mr. Ahmed Shifaz  
 Ministry of Fisheries, Marine  
 Resources and Agriculture  
[ahmed.shifaz@fishagri.gov.mv](mailto:ahmed.shifaz@fishagri.gov.mv)

Ms. Maleeha Haleem  
Ministry of Fisheries, Marine  
Resources and Agriculture  
[maleeha.haleem@fishagri.gov.mv](mailto:maleeha.haleem@fishagri.gov.mv)

Ms. Hawwa Raufath Nizar  
Ministry of Fisheries, Marine  
Resources and Agriculture  
[raufath.nizar@fishagri.gov.mv](mailto:raufath.nizar@fishagri.gov.mv)

Mr. Mohamed Ahusan  
Maldives Marine Research  
Institute  
[mohamed.ahusan@mmri.gov.mv](mailto:mohamed.ahusan@mmri.gov.mv)

Mr. Mohamed Shimal  
Maldives Marine Research  
Institute  
[mohamed.shimal@mmri.gov.mv](mailto:mohamed.shimal@mmri.gov.mv)

Mr. Hussain Afeef  
Ensis Fisheries Pvt Ltd  
[hussain@ensisgroup.com](mailto:hussain@ensisgroup.com)

#### **Maurice**

**Chef de délégation**  
Mr. Rajun Kashore Bunjun  
Ministry of Blue Economy, Marine  
Resources, Fisheries and Shipping  
[rbunjun@govmu.org](mailto:rbunjun@govmu.org)

**Conseiller(s)**  
Ms. Veronique Garrioch  
IBL Seafood  
[vgarrioch@iblseafood.com](mailto:vgarrioch@iblseafood.com)

**Mozambique**  
Absent

**Oman**  
**Suppléant**  
Mr. AlMuatasam Alhabsi  
Commercial Fleet Development  
[muatasim4@hotmail.com](mailto:muatasim4@hotmail.com)

**Pakistan**  
Absent

**Philippines**  
**Chef de délégation**  
Mr. Benjamin Tabios  
Bureau of Fisheries and Aquatic  
Resources  
[btbios@bfar.da.gov.ph](mailto:btbios@bfar.da.gov.ph)

**Conseiller(s)**  
Ms. Jennifer Viron  
Bureau of Fisheries and Aquatic  
Resources  
[jennyviron@bfar.da.gov.ph](mailto:jennyviron@bfar.da.gov.ph)

Mr. Marlo Demo-os  
Bureau of Fisheries and Aquatic  
Resources  
[mbdemoos@bfar.da.gov.ph](mailto:mbdemoos@bfar.da.gov.ph)

Ms. Beverly San Juan  
Bureau of Fisheries and Aquatic  
Resources  
[beyesanjuan@gmail.com](mailto:beyesanjuan@gmail.com)

Ms. Maria Joy Mabanglo  
Bureau of Fisheries and Aquatic  
Resources  
[mj.mabanglo@gmail.com](mailto:mj.mabanglo@gmail.com)

#### **Seychelles**

**Chef de délégation**  
Mr. Roy Clarisse  
Ministry of Fisheries  
[rclarisse@gov.sc](mailto:rclarisse@gov.sc)

**Conseiller(s)**  
Ms. Sheriffa Morel  
Ministry of Fisheries  
[sheriffamorel@gov.sc](mailto:sheriffamorel@gov.sc)  
Ms. Stephanie Radegonde  
Ministry of Fisheries  
[sradegonde@gov.sc](mailto:sradegonde@gov.sc)

Mr. Johnny Louys  
Seychelles Fishing Authority  
[jlouys@sfa.sc](mailto:jlouys@sfa.sc)

Mr. Julen Marques  
Hartswater Ltd  
[Julen@echebstar.com](mailto:Julen@echebstar.com)

Mr. Ian Roy Scott  
Hartswater Ltd  
[ianroy-scott@yahoo.com](mailto:ianroy-scott@yahoo.com)

Mr. Jose Luis Jauregui  
Hartswater Ltd  
[jljauregui@echebstar.com](mailto:jljauregui@echebstar.com)

**Somalie**  
**Chef de délégation**  
Mr. Abdirahim Sheikh Heile  
[sgunrahim@yahoo.com](mailto:sgunrahim@yahoo.com)

**Afrique du Sud**  
**Chef de délégation**  
Mr. Qayiso Mketsu  
Department of Forestry, Fisheries  
and the Environment  
[QMketsu@dffe.gov.za](mailto:QMketsu@dffe.gov.za)

**Conseiller(s)**  
Mr. David Wilson  
Department of Forestry, Fisheries  
and the Environment  
[davetroywilson@gmail.com](mailto:davetroywilson@gmail.com)

**Sri Lanka**  
**Chef de délégation**  
Ms. Kalyani Hewapathirana  
Department of Fisheries & Aquatic  
Resources  
[hewakal2012@gmail.com](mailto:hewakal2012@gmail.com)

**Conseiller(s)**  
Mr. M.M Ariyaratne  
Department of Fisheries & Aquatic  
Resources  
[mma\\_fi@yahoo.com](mailto:mma_fi@yahoo.com)

Mr. Sisira Haputhantri  
Research and Development  
Agency  
[sisirahaputhantri@yahoo.com](mailto:sisirahaputhantri@yahoo.com)

**Soudan**  
Absent

**Tanzanie, République de**  
**Chef de délégation**  
Mr. Rashid A. Tamatamah  
Deep Sea Fishing Authority  
[rashid.tamatamah@uvuvi.go.tz](mailto:rashid.tamatamah@uvuvi.go.tz)

**Conseiller(s)**  
Mr. Zahor M. El Kharousy  
Deep Sea Fishing Authority  
[zahor1m@hotmail.com](mailto:zahor1m@hotmail.com)

Mr. Emmanuel Sweke  
Advisor Deep Sea Fishing Authority  
[emmanuel.sweke@dsfa.go.tz](mailto:emmanuel.sweke@dsfa.go.tz)

Mr. Christian Nzowa  
Deep Sea Fishing Authority  
[christiannzowa@gmail.com](mailto:christiannzowa@gmail.com)

**Thaïlande**  
**Suppléant**  
Mr. Pavarot Noranarttragoon  
Department of Fisheries  
[pavarotn@gmail.com](mailto:pavarotn@gmail.com)

**Conseiller(s)**

Ms. Jaruwan Songphatkaew  
Department of Fisheries  
[conyakkee@gmail.com](mailto:conyakkee@gmail.com)

Mr. Patiphon Saepaisarn  
Department of Fisheries  
[iptpsps2@gmail.com](mailto:iptpsps2@gmail.com)

Ms. Chonticha Kumyoo  
Department of Fisheries  
[chonticha.dof@gmail.com](mailto:chonticha.dof@gmail.com)

Ms. Thitirat Rattanawiwan  
Department of Fisheries

[milky\\_gm@hotmail.com](mailto:milky_gm@hotmail.com)

**Royaume-Uni  
Chef de délégation**

Ms. Jess Keedy  
Department for Environment,  
Food and Rural Affairs  
[Jess.Keedy@defra.gov.uk](mailto:Jess.Keedy@defra.gov.uk)

**Suppléant**

Mr. Chris Mees  
MRAG Ltd  
[c.mees@mrag.co.uk](mailto:c.mees@mrag.co.uk)

**Conseiller(s)**

Mr. Marc Owen  
Department for Environment,  
Food and Rural Affairs  
[marc.owen@defra.gov.uk](mailto:marc.owen@defra.gov.uk)

Ms. Charlotte Wicker  
Department for Environment,  
Food and Rural Affairs  
[charlotte.wicker@defra.gov.uk](mailto:charlotte.wicker@defra.gov.uk)

**Yémen**

Absent

**PARTIE COOPÉRANTE NON-CONTRACTANTE****SÉNÉGAL**

Absent

**EXPERTS INVITES**

Ms. I-Lu Lai  
[ilu@ms1.fg.gov.tw](mailto:ilu@ms1.fg.gov.tw)

Mr. Chia-Chun Wu  
[jiachun@ms1.fg.gov.tw](mailto:jiachun@ms1.fg.gov.tw)

Mr. Shih-Ming Kao  
[kaosm@udel.edu](mailto:kaosm@udel.edu)

Ms. Shan-Wen Yang  
[shenwen@ofdc.org.tw](mailto:shenwen@ofdc.org.tw)

Mr. Ken Chien-Nan Lin  
[chiennan@ms1.fg.gov.tw](mailto:chiennan@ms1.fg.gov.tw)

**OBSERVATEUR****Agreement on the Conservation  
of Albatrosses and Petrels**

Ms. Christine Bogle  
[christine.bogle@acap.aq](mailto:christine.bogle@acap.aq)

**Australian National Centre for  
Ocean Resources and Security**

Mr. Quentin Hanich  
[hanich@uow.edu.au](mailto:hanich@uow.edu.au)

Ms. Kerrie Robertson  
[kerrierobertson@hotmail.com](mailto:kerrierobertson@hotmail.com)

**Blue Resources Trust**

Mr. Daniel Fernando  
[daniel@blueresources.org](mailto:daniel@blueresources.org)

Mr. Jordan Moss  
[jordan@blueresources.org](mailto:jordan@blueresources.org)

**Blue marine Foundation**

Ms. Jessica Rattle  
[Jess@bluemarinefoundation.com](mailto:Jess@bluemarinefoundation.com)

Mr. Guillermo Gomez  
[jordan@blueresources.org](mailto:jordan@blueresources.org)

**Global Tuna Alliance**

Mr. Tom Pickerell  
[tom@globaltunaalliance.com](mailto:tom@globaltunaalliance.com)

**International Pole and Line  
Fishing**

Mr. Martin Purves  
[martin.purves@ipnlf.org](mailto:martin.purves@ipnlf.org)

Mr. Shiham Adam  
[shiham.adam@ipnlf.org](mailto:shiham.adam@ipnlf.org)

Mr. Valentin Schatz  
[v.j.schatz@gmail.com](mailto:v.j.schatz@gmail.com)

**International Seafood  
Sustainability Foundation**

Mr. Hilario Murua  
[hmurua@iss-foundation.org](mailto:hmurua@iss-foundation.org)

Mr. Michael Cohen  
[mcohen@iss-foundation.org](mailto:mcohen@iss-foundation.org)

**Marine Stewardship Council**

Mr. Andrew Gordon  
[andrew.gordon@msc.org](mailto:andrew.gordon@msc.org)

Mr. Alberto Martin  
[Alberto.Martin@msc.org](mailto:Alberto.Martin@msc.org)

**The Pew Charitable Trusts**

Mr. Glen Holmes  
[gholmes@pewtrusts.org](mailto:gholmes@pewtrusts.org)

**Sustainable Fisheries  
Communities Trust**

Mr. John Burton  
[john.burton@sfact.org](mailto:john.burton@sfact.org)

Ms. Beatrice Kinyua  
[beatrice.kinyua@sfact.org](mailto:beatrice.kinyua@sfact.org)

Ms. Maïa Perraudeau  
[Maia.Perraudeau@eui.eu](mailto:Maia.Perraudeau@eui.eu)

**SFP-Sustainable Fisheries  
Partnership**

Mr. Geoff Tingley  
[geoff.tingley@sustainablefish.org](mailto:geoff.tingley@sustainablefish.org)

**Worldwide Fund for Nature**

Mr. Umair Shahid  
[ushahid@wwf.org.pk](mailto:ushahid@wwf.org.pk)

Ms. Dora Dabizzi  
[d.dabizzi@wwf.it](mailto:d.dabizzi@wwf.it)

Mr. Dresy Lovasoa  
[ldresy@wwf.mg](mailto:ldresy@wwf.mg)

Mr. Raul Garcia  
[pesca@wwf.es](mailto:pesca@wwf.es)

**SECRETARIAT**

Mr. Chris O'Brien  
Executive Secretary  
[chris.obrien@fao.org](mailto:chris.obrien@fao.org)

Mr. Gerard Domingue  
Compliance Manager  
[gerard.domingue@fao.org](mailto:gerard.domingue@fao.org)Mr.

Ms. Claudette Matombe  
[claudette.matombe@fao.org](mailto:claudette.matombe@fao.org)

Mr. Paul de Bruyn  
Science Manager  
[paul.debruyn@fao.org](mailto:paul.debruyn@fao.org)

Ms. Mirose Govinden  
[mirose.govinden@fao.org](mailto:mirose.govinden@fao.org)

Mr. Howard Whalley  
[howard.whalley@fao.org](mailto:howard.whalley@fao.org)

**INTERPRETES**

Ms. Suzanne Kobine-Roy  
[suzanne@in-other-words.cc](mailto:suzanne@in-other-words.cc)

Ms. Vandana Kawlra  
[vandana.kawlra@gmail.com](mailto:vandana.kawlra@gmail.com)

Ms. Annie trottier  
[a.trottier@aiic.net](mailto:a.trottier@aiic.net)

Mr. Guillaume Fleury  
[g.fleury@aiic.net](mailto:g.fleury@aiic.net)

**APPENDICE 2.****ORDRE DU JOUR DE LA 5<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN****OBJET DE LA SESSION : PRISE DE DECISION QUANT A L'ADOPTION DE LA IOTC-2021-S25-PROPE\_REV2**

- 1. OUVERTURE DE LA SESSION**
- 2. LETTRES DE CRÉANCES**
- 3. ADMISSION DES OBSERVATEURS**
- 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION**
- 5. EXAMEN DES INFORMATIONS REÇUES SUR LE VOTE TENU À LA S25 (IOTC-2021-SS5-02)**
- 6. MESURES À PRENDRE POUR PARVENIR À UNE DÉCISION QUANT À L'ADOPTION DE LA IOTC-2021-S25-PROPE\_REV2**
- 7. ADOPTION DU RAPPORT DE LA 5<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION**

**APPENDICE 3.****LISTE DES DOCUMENTS**

<b>Document</b>	<b>Titre</b>
IOTC-2021-SS5-01	Ordre du jour provisoire (v 29Oct).
IOTC-2021-SS5-02	En ce qui concerne la contestation du résultat du vote tenu sur la PropE_rev2
<b><i>Documents de référence</i></b>	
IOTC-2021-SS5-Statement01	Maurice
IOTC-2021-SS5-Statement02	Royaume-Uni
IOTC-2021-SS5-Statement03	Kenya

## APPENDICE 4. DECLARATIONS

### Déclaration 1. Maurice

#### 5<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la Commission des Thons de l'Océan Indien

29 novembre 2021

#### Point 2 de l'ordre du jour : Lettres de créances

#### Déclaration de la République de Maurice

La République de Maurice réaffirme sa position de longue date selon laquelle que le Royaume-Uni n'a pas le droit d'être membre de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) en qualité d'« État côtier situé en totalité ou en partie dans la zone [de compétence de la Commission] » et souhaiterait inscrire au procès-verbal son objection à la participation du Royaume-Uni à la 5<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la CTOI en tant qu'État côtier prétendant représenter l'Archipel des Chagos.

En plus des raisons exposées par le passé à l'appui de sa position, la République de Maurice souhaiterait attirer l'attention de la Commission sur le jugement rendu le 28 janvier 2021 dans le cadre de l'affaire *Maurice contre les Maldives* par une Chambre spéciale du Tribunal International du Droit de la Mer (TIDM). Ce jugement a statué que la République de Maurice exerce une souveraineté incontestée sur l'Archipel des Chagos, confirmant dès lors que le Royaume-Uni ne saurait être reconnu comme un membre de la CTOI en qualité d'État côtier.

Dans son jugement, la Chambre spéciale a également conclu que :

- (a) les décisions prises par la Cour Internationale de Justice (CIJ), dans son Avis consultatif du 25 février 2019 sur les *Effets juridiques de la séparation de l'Archipel des Chagos de Maurice en 1965*, ont un effet juridique et des implications claires pour le statut juridique de l'Archipel des Chagos ;
- (b) la revendication continue de la souveraineté du Royaume-Uni sur l'Archipel des Chagos est contraire aux décisions prises par la CIJ selon lesquelles la séparation de l'Archipel des Chagos de Maurice par le Royaume-Uni était illicite et le maintien de l'Archipel des Chagos sous l'administration du Royaume-Uni constitue un fait illicite ayant un caractère continu ;
- (c) le fait que la date limite du 22 novembre 2019, fixée par l'Assemblée Générale des Nations Unies pour le retrait de l'administration du Royaume-Uni de l'Archipel des Chagos, ait expiré sans que le Royaume-Uni ne donne suite à cette demande renforce encore davantage la conclusion de la Chambre spéciale que sa revendication de souveraineté sur l'Archipel des Chagos est contraire aux décisions de l'Avis consultatif de la CIJ faisant autorité ;
- (d) alors que le processus de décolonisation de la République de Maurice doit encore être achevé, la souveraineté de la République de Maurice sur l'Archipel des Chagos peut être déduite des décisions de la CIJ ;
- (e) la revendication continue de la souveraineté du Royaume-Uni sur l'Archipel des Chagos ne peut être considérée que comme une « simple affirmation » et une telle affirmation ne prouve pas l'existence d'un différend ;
- (f) la République de Maurice doit être considérée comme l'État côtier au titre de l'Archipel des Chagos.

Il est donc on ne peut plus clair en matière de droit international que la République de Maurice est le seul État légalement habilité à exercer sa souveraineté et ses droits souverains sur l'Archipel des Chagos et ses zones maritimes, en qualité d'État côtier, et que le Royaume-Uni n'est pas en mesure de se prévaloir de droits

sur l'Archipel des Chagos. Le soi-disant « Territoire britannique de l'océan Indien » que le Royaume-Uni a prétendu créer en excisant illégalement l'Archipel des Chagos du territoire de Maurice avant son accession à l'indépendance est une entité illégale. Le Royaume-Uni ne peut donc pas être membre de la CTOI en qualité d'État côtier.

La République de Maurice demande à ce que cette déclaration soit jointe en annexe du rapport de cette réunion.

**Déclaration 2. Royaume-Uni**

Note Verbale n°: **OTD/008/2021**

La Direction des Territoires d'outre-mer du Ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement présente ses compliments au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) et à la 5<sup>ème</sup> Session extraordinaire qui se tient virtuellement le 29 novembre 2021. Dans l'intérêt des délégués, le Royaume-Uni souhaiterait réaffirmer sa position sur le Territoire Britannique de l'Océan Indien (TBOI) et son adhésion à la CTOI. Cela est en référence à la déclaration de Maurice du 26 novembre 2021 (N° 12/2021 – 18570/46/142).

Le Royaume-Uni n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur l'Archipel des Chagos, qui continue à relever de la souveraineté britannique depuis 1814. Maurice n'a jamais exercé de souveraineté sur l'Archipel et nous ne reconnaissons pas sa revendication. Cependant, nous avons un engagement de longue date, pris pour la première fois en 1965, à céder la souveraineté du territoire à Maurice lorsqu'il ne sera plus nécessaire à des fins de défense. Nous restons fidèles à cet engagement.

Le Royaume-Uni déplore que cette question ait été portée devant la Cour Internationale de Justice (CIJ), contrairement au principe selon lequel la Cour ne doit pas examiner de différends bilatéraux sans le consentement des deux États concernés. Néanmoins, le Royaume-Uni respecte la CIJ et a pleinement participé au processus de la CIJ, à chaque étape et en toute bonne foi. Un Avis consultatif est un avis soumis à l'Assemblée Générale des Nations Unies à sa demande ; il ne s'agit pas d'un jugement juridiquement contraignant. Le Gouvernement britannique a examiné attentivement le contenu de l'Avis, sans partager toutefois l'approche de la Cour.

La Résolution 73/295 des Nations Unies, adoptée à la suite de l'Avis consultatif de la CIJ, ne crée ni ne saurait créer d'obligations juridiques pour les États membres des Nations Unies. Ni l'Avis consultatif non-contraignant ni la Résolution non-contraignante de l'Assemblée Générale ne modifient la situation juridique, à savoir un conflit de souveraineté entre le Royaume-Uni et Maurice. L'Assemblée Générale n'est pas l'instance pertinente pour résoudre ce différend bilatéral.

Le Royaume-Uni a pris connaissance du jugement rendu le 28 janvier par la Chambre spéciale du Tribunal International du Droit de la Mer (TIDM), constituée pour connaître du différend relatif à la délimitation d'une frontière maritime qui, selon les revendications de Maurice, existe entre Maurice et les Maldives dans l'océan Indien. Le Royaume-Uni n'est pas partie prenante à cette procédure, qui ne peut avoir effet sur le Royaume-Uni ou sur la délimitation maritime entre le Royaume-Uni (au titre du TBOI) et la République des Maldives.

Le Royaume-Uni est un membre à part entière de la CTOI. Le Royaume-Uni a déposé ses instruments d'adhésion à l'Accord CTOI le 31 mars 1995 et le 22 décembre 2020, et est Partie à l'Accord depuis son entrée en vigueur. L'Accord portant création de la Commission des Thons de l'Océan Indien prévoit que l'adhésion à la CTOI soit ouverte, entre autres, aux membres de la FAO situés en totalité ou en partie dans la zone de compétence de la CTOI. Compte tenu du fait que le TBOI est situé entièrement dans la zone de compétence de la CTOI, il ne fait aucun doute que le Royaume-Uni, en tant qu'État exerçant la souveraineté sur le TBOI comme mentionné ci-dessus, a le droit d'être membre de la CTOI.

Le Royaume-Uni demande à ce que cette déclaration soit jointe en annexe du rapport de la 5<sup>ème</sup> Session extraordinaire et soit publiée sur le site web de la CTOI.

La Direction des Territoires d'outre-mer du Ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement saisit cette opportunité pour renouveler au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien l'assurance de sa parfaite considération.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DU COMMONWEALTH ET DU DÉVELOPPEMENT LONDRES

**le 3 décembre 2021**



### Déclaration 3. Kenya

#### Déclaration réfutative soumise par le Kenya – Session extraordinaire de la CTOI-2021-SS5

Le Kenya souhaiterait faire part de sa déception face au cours suivi par nos discussions conjointes aujourd'hui. Comme le Kenya l'a souligné au début de cette Session extraordinaire, en vertu de l'Accord CTOI, notre proposition a été adoptée avec succès par une majorité des deux-tiers des Membres présents et votant. Cela a été confirmé par le Conseil juridique de la FAO qui a confirmé que les abstentions ne comptent pas comme des « voix exprimées ».

Conformément à l'Article IX(3) de l'Accord CTOI, l'adoption de la proposition aurait dû être communiquée aux CPC. Malheureusement, cela n'a pas été fait jusqu'à ce jour.

Le Kenya déplore le fait que des problèmes techniques rencontrés lors du vote aient conduit la Commission à ne pas reconnaître la validité de la mesure adoptée. Par conséquent, le Kenya a décidé de retirer la proposition et de la représenter à la prochaine réunion de la Commission.

Le Kenya reconnaît et salue les travaux de la CTOI, tant les travaux du Secrétariat que de toutes les parties qui se sont mobilisées pour agir en coopération. Toutefois, le Kenya est contraint de faire part de sa frustration et de sa déception quant à la façon dont ce vote et la communication autour de celui-ci a été gérée. Le Kenya a adressé plusieurs courriers au Secrétariat devant être diffusés à toutes les CPC, ce qui n'a malheureusement pas été fait en temps opportun. Relever l'immense défi de la gestion des stocks de thons de l'océan Indien en coopération nécessite une confiance mutuelle ainsi qu'envers les processus à travers lesquels nous prenons des décisions. Cette confiance s'épanouit dans des conditions de transparence et des canaux de communication ouverts.